

Direction de l'entretien des infrastructures  
Agence fluviale et maritime

Amiens  
Le 24 avril 2018.

Votre interlocuteur : Eric GERMAIN  
Téléphone : 03.60.01.52.03  
mél : e.germain@somme.fr

## AVIS À BATELLERIE

### CANAL DE LA SOMME

### REGROUPEMENT DE BATEAUX POUR LE PASSAGE DE L'ÉCLUSE DE PONT-REMY

Mesdames et messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés :

- de la poursuite des travaux de création d'une rivière artificielle sur le terre-plein entre l'écluse et le barrage à Pont- Rémy afin de rétablir le continuum écologique de la Somme jusqu'au vendredi 15 juin 2018.

Ces travaux nécessitent la pose d'un pont au dessus du sas de l'écluse de Pont-Rémy interdisant le passage de l'ouvrage.

Par décision de Monsieur le Préfet du département de la Somme en date du 24 avril 2018, un regroupement est mis en place afin d'organiser le franchissement de l'écluse dans les conditions suivantes :

Du lundi au vendredi, à 10H00 et 15H00 ;  
Les samedis, dimanches et jours fériés, conformément aux horaires de navigation autorisées.

En complément de cette organisation, tout amarrage sur une distance de 200 mètres de part et d'autre de l'écluse de Pont-Rémy, à l'exception des bateaux en attente d'éclusage, est interdit.

Je vous demande de prendre toutes les mesures de précaution que commande le devoir général de vigilance et compte sur votre civilité en vue d'assurer le bon déroulement de ces travaux.

Pour le Président du Conseil départemental  
de la Somme et par délégation,  
Le responsable de l'agence  
fluviale et maritime,



François BURY